



L'eau et le climat seront-ils bientôt inscrits dans la Constitution?

CONSTITUANTE • *La commission environnementale propose des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de CO2, mais aussi de gestion des ressources en eau.*



Le Rhône. Il s'agit d'affirmer dans la Constitution le lien historique entre Genève, le lac et ses cours d'eau.
J.-L. PLANTÉ

JEAN-MARIE BANDERET

L'Assemblée constituante, réunie aujourd'hui en séance plénière, doit poursuivre l'étude du rapport préliminaire de la commission thématique 5 «Rôles et tâches de l'Etat, finances». Jérôme Savary, élu vert et rapporteur de la commission, est chargé de présenter ce texte qui touche aux questions de l'environnement et de l'aménagement du territoire. L'accent est tout particulièrement mis sur un «développement équilibré et durable», conformément à la résolution adoptée par la constituante, qui doit régir ses travaux.

Le climat et l'eau au centre du débat

Le rapport de la commission propose quelques changements remarquables. L'insertion d'un article sur le climat dans la Constitution, par exemple, serait «une nouveauté sans précédent en Suisse et à Genève», estime Jérôme Savary. Il obligerait le canton à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, au minimum conformé-

ment aux accords internationaux. Pour Jérôme Savary, «il s'agit d'inscrire un objectif qui va au-delà des accords internationaux. Le choix de ne pas le quantifier est délibéré. Il aurait été envisageable d'inscrire un nombre de tonnes de CO2 correspondant à la réduction d'émissions souhaitées. Nous avons envisagé de recommander de diviser ces émissions par deux. Mais il s'est avéré qu'il était plus sûr de fixer une valeur 'plancher', calquée sur les normes en vigueur en Suisse et à l'étranger. On évite ainsi l'écueil de chiffres contestables

selon l'évolution de la situation.»

L'eau elle aussi figurerait dans la Constitution. «L'inscription des réserves d'eau au domaine public existe dans la loi mais pas dans la Constitution», rappelle Jérôme Savary. «Nous avons jugé que, étant donné le lien historique entre Genève, le lac et ses cours d'eau, il était nécessaire d'affirmer la reconnaissance de la ville envers cette ressource naturelle. En confiant la gestion et la surveillance de l'eau à l'Etat, nous souhaitons assurer sur le long terme la distribution

équitable de cette ressource indispensable.»

Articles existants remaniés

Des domaines existants dans la Constitution actuelle sont aussi revisités. En matière d'énergie par exemple, les articles insistent sur «la réduction de la consommation et sur la priorité aux énergies renouvelables, ce qui contraindrait l'Etat à une réorientation, ou du moins à une accentuation, de sa politique énergétique», explique Jérôme Savary, avant de poursuivre: «Nous propo-

sons également de faire appel à une écologie industrielle, en réduisant la consommation de ressources premières par une gestion économe de celles-ci, notamment en valorisant le recyclage des déchets.» D'autres passages sont repris mot pour mot de la Constitution en vigueur, comme celui qui règle l'obligation faite aux autorités cantonales de s'opposer à toute implantation de centrale nucléaire dans le canton ou aux alentours.

La prise de conscience générale de l'urgence que représentent des solutions aux problèmes environnementaux a provoqué «un passage du politisé au généralisé», observe Jérôme Savary. Il explique: «Il n'y a pas eu de clivage gauche-droite ou pro et anti-environnement au sein de la commission. Le débat en séance plénière risque en revanche d'être plus tranché, d'autant plus lorsque des questions comme l'utilisation du nucléaire ou la garantie du choix du mode de transport seront débattues.» I

VINGT-TROIS DÉPUTÉS ONT LA FIBRE ÉCOLO

L'association **Noé21**, acronyme de Nouvelle orientation économique pour le XXI^e siècle, envoyait début septembre dernier un questionnaire aux 390 candidats à l'élection au Grand Conseil. Il testait l'engagement des «candidats» sur la question du défi posé par les changements climatiques, soit la réduction des émissions de CO2 de 40% d'ici à 2020 et de 95% d'ici à 2050 (selon les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement clima-

tique (GIEC) mandaté par l'ONU). Sur les 83 réponses reçues, on compte 72 «lauréats», tous partis confondus, ayant brillamment réussi le test, et obtenu plus de 18 points. Un point étant attribué pour chaque réponse positive et 5 pour la réponse – positive elle aussi – à la question: «Pensez-vous que Genève doive se conformer aux objectifs du GIEC?» Vingt-trois d'entre eux ont accédé dimanche au parlement. L'avenir de la planète est sauf. JMB